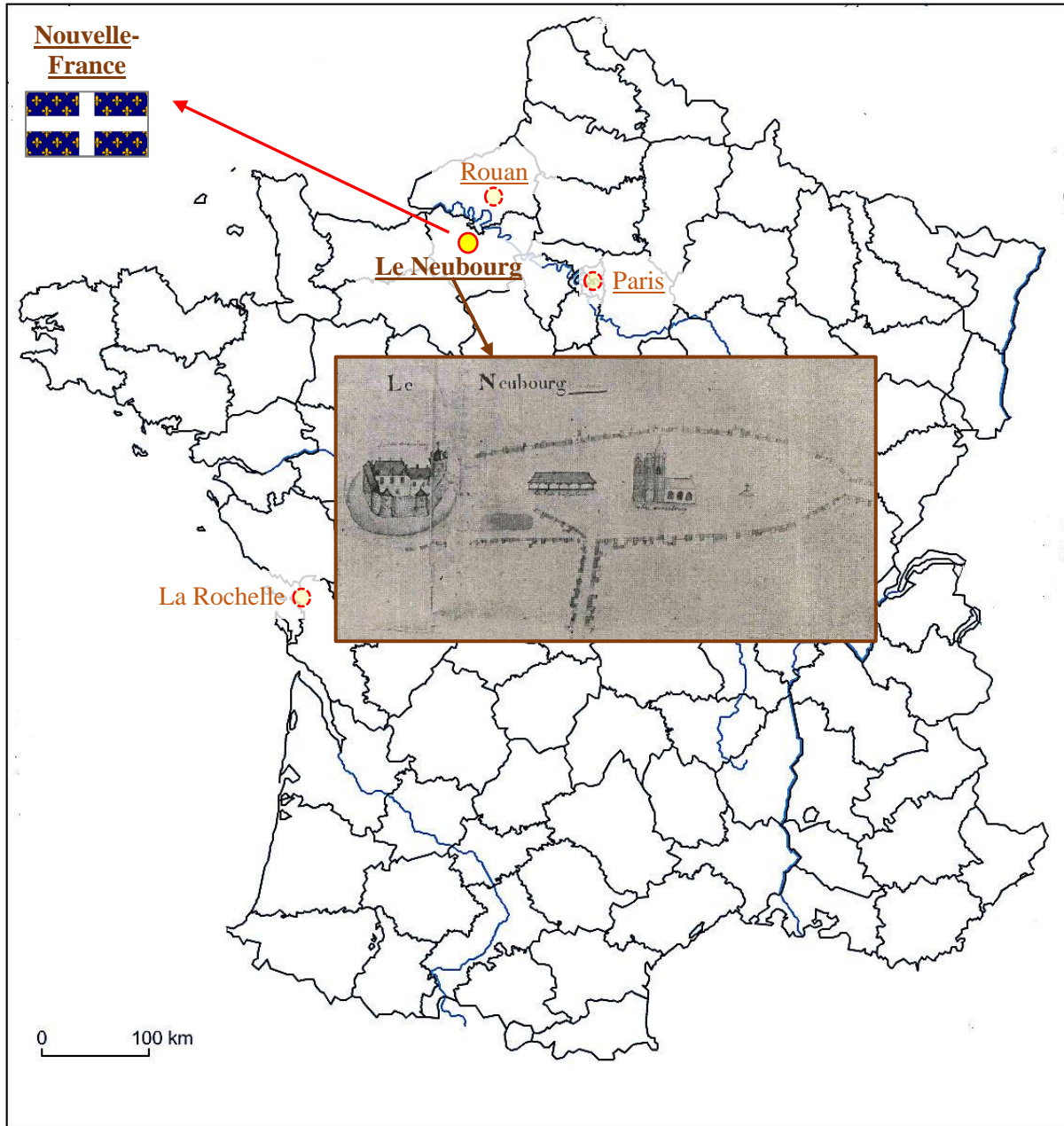


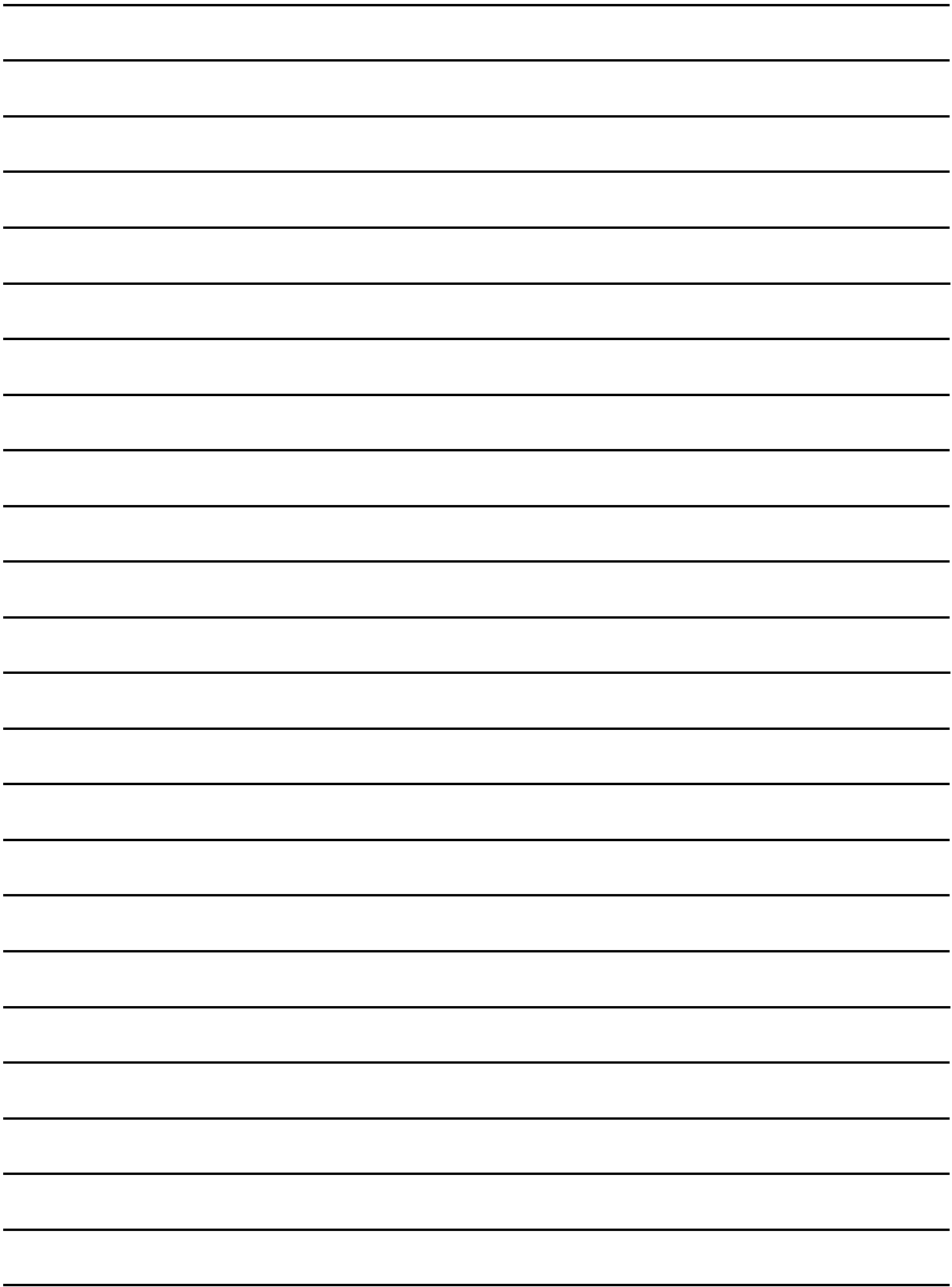
Les COULLOMBE du Neufbourg

Ancêtres des COULOMBE d'Amérique

Par Jean-Louis Ouellette – Belgique 2024



La France actuelle par département



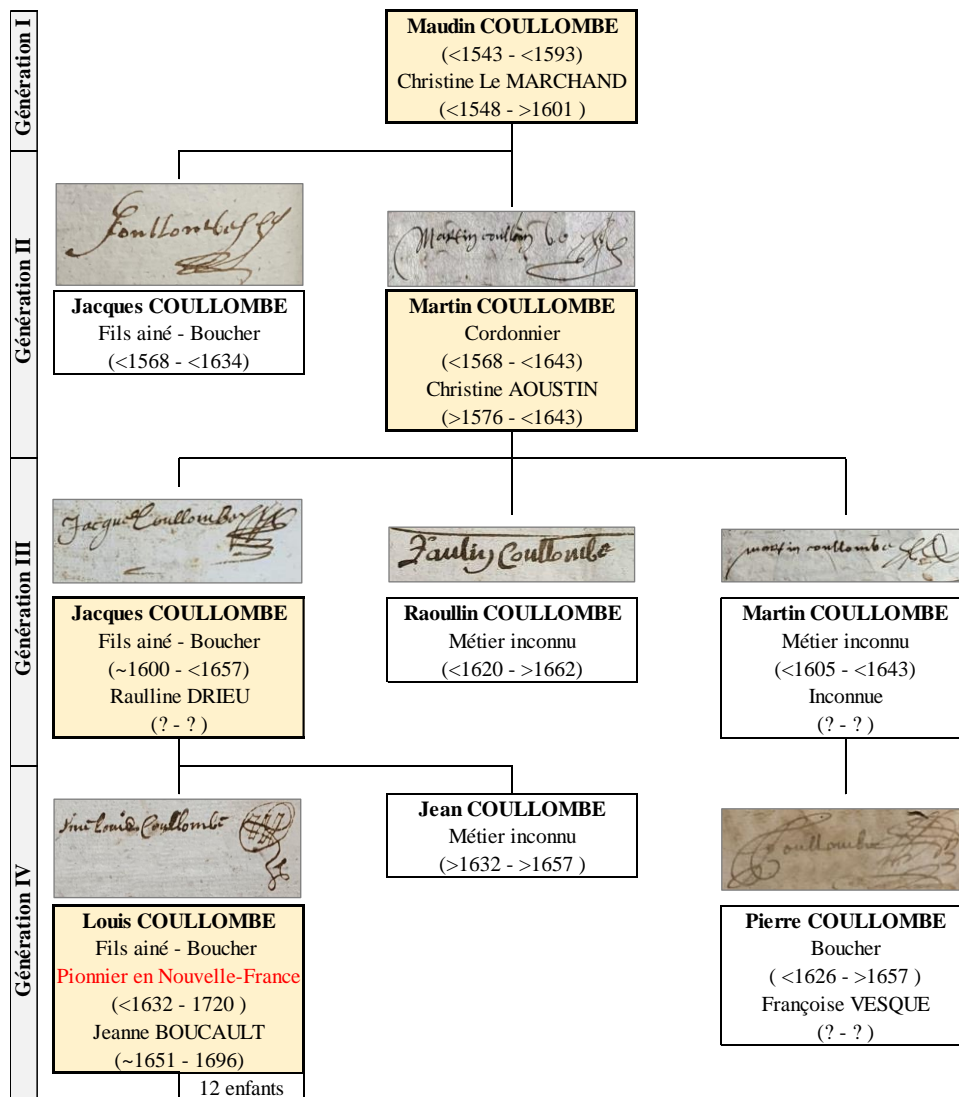
Les COULLOMBE du Neufbourg
Ancêtres des COULOMBE d'Amérique – de 1550 à 1670
Par Jean-Louis Ouellette – Belgique 2024

Chapitres

	Page
Introduction	3
Le Neubourg	5
Jacques et Martin COULLOMBE, fils Maudin	11
Jacques, Martin et Raoullin COULLOMBE, fils Martin	17
Louis et Jean COULLOMBE, fils Jacques	21
Curiosités d'archives	23
Travaux de recherche et Bibliographie	24

Introduction

Louis Coullombe est celui qui débarqua en la ville de Québec au plus tard en 1665. La recherche de sa famille française a été rendu possible grâce aux minutiers des notaires anciens de la ville du Neubourg (Eure, Normandie). Le Neubourg comptait plusieurs familles Coullombe à cette époque. La plus importante de ces familles a des ancêtres identifiés dans la première moitié du XVI^e siècle, soit Pierre Coullombe et Barbe Du Mouchel. Dans un autre groupe ayant la même ancienneté est identifié un notaire, François Coullombe, qui exerça jusque dans les années 1580. Il y a encore plusieurs Coullombe qui n'ont pu être associés à des familles. La famille qui nous intéresse est celle de Maudin Coullombe et Christine Le Marchand, eux aussi nés dans la première moitié du XVI^e siècle. C'est beaucoup grâce aux belles signatures que les familles ont pu être reconstitués, car on compte plusieurs Pierre, Jacques, Louis, Raoulin ou Martin dans chacune des générations étudiées. Les filles et certaines épouses sont absentes des données généalogiques, car elles sont malheureusement peu présentes dans les actes :



Les Coullombe du Neubourg étaient solidement établis dans les métiers de la boucherie aux XVI^e et XVII^e siècles. Aujourd'hui, dans la moitié nord de la France, peu de personnes connaissent et savent situer cette ville. A l'époque, c'était un important marché à bestiaux que tous connaissaient bien.

*

L'orthographe le plus commun observé dans les documents d'archives est « Coullombe » et dans de rares occasions « Coulombe » et « Colombe ». L'orthographe « Coullombe » a été utilisé tout au long de ce récit.

Sainte-Colombe était un nom donné au Saint-Esprit, car la troisième personne de la Sainte-Trinité était souvent présentée par une colombe. À environ 7 km au sud du Neubourg se trouve un bourg de 850 habitants du nom de Sainte-Colombe-la-Commanderie. En 1150, l'Ordre des Templiers fondèrent une commanderie en ce lieu. Peut-être que les Coullombe du Neubourg avaient, à une époque très lointaine, acquis leur nom en ce lieu ... qui sait ?

*

Ce court récit décrit très brièvement l'histoire du Neubourg, les caractéristiques de son commerce aux XVI^e et XVII^e, la place des bouchers et certaines contraintes administratives et fiscales du lieu à cette époque. Comme dans chacune des provinces du royaume de France, les principes de droit civil et criminel étaient différents d'un endroit à un autre. Certains de ces principes propres à la Normandie sont expliqués. Les poids et mesures sont convertis au système métrique où c'est nécessaire, de même que la monnaie est convertie en €(euro) avec 2023 comme année de référence.

Des « *transcriptions à l'identique* » de manuscrits anciens ont été insérés dans l'ensemble du récit. Le français au XVI^e et XVII^e siècle était en constante mutation dans toutes les provinces du royaume de France. Chaque province avait ses particularités orthographiques et chaque scribe y allait de sa propre interprétation. La « faute d'orthographe » n'existait pas encore ! La modernisation de ces textes serait les amputer d'une part de leur histoire.

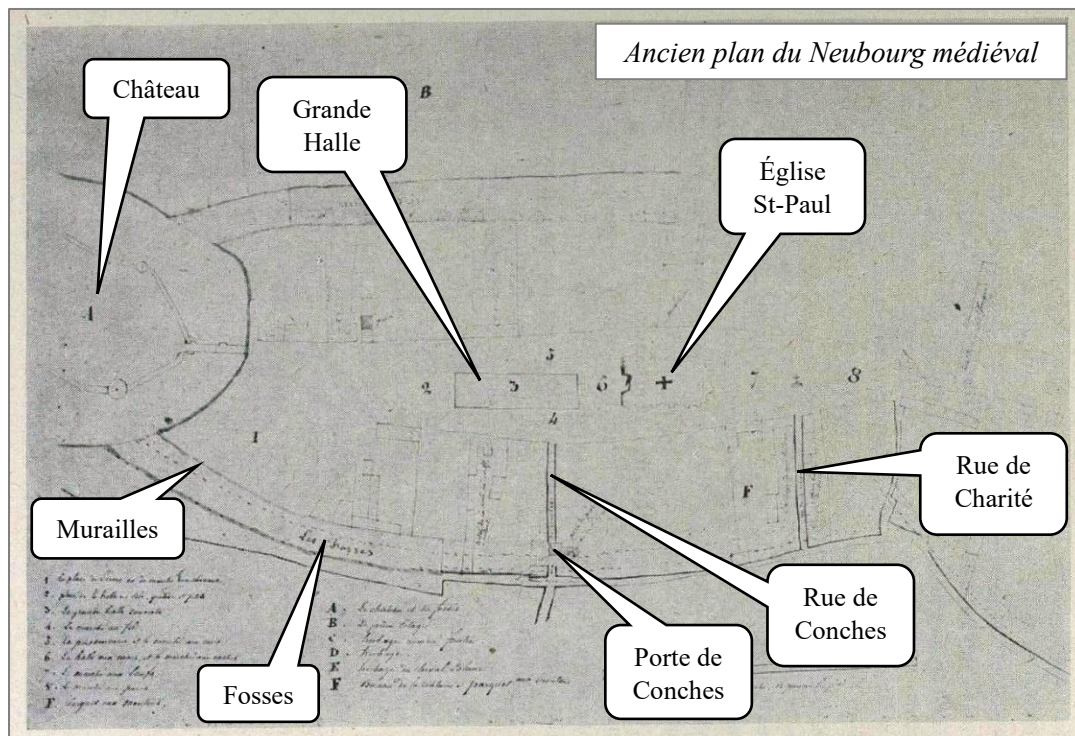
Bienvenue chez les Coullombe du Neubourg ...

Le Neubourg

Une brève histoire

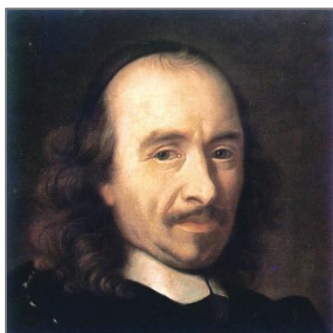
Le Neubourg, jadis orthographié « Neufbourg », n'avait rien de neuf au XVII^e siècle. C'est avec l'arrivée des francs vers l'an 500 que débute la colonisation agricole de la campagne du Neubourg. Le développement s'accélère avec l'arrivée des vikings vers 800-900. On prétend que le bourg apparut entre 900 et 1000 et se nommait *Nyja Borg*¹. C'est en 1088-89 qu'il est identifié formellement *Novus Burgus* en langue latine, ainsi que son église Saint-Paul et une garnison de gens de guerre. Sa première forteresse fut construite vers l'an 1000 et fut prise d'assaut en 1118 par Henri Beauclerc, roi d'Angleterre, 4^e fils de Guillaume Le Conquérant. En 1160 fut célébré le mariage de Marguerite de France au château du Neubourg, fille du roi de France Louis VII, avec Henri Court-Mantel, fils du roi d'Angleterre. Le bourg redevient français en 1198.

Lors de la Guerre de 100 ans (1337-1453) le Neubourg et sa campagne furent plongés dans un grand marasme économique. Les anglais envahirent toute la Normandie et se rendirent maître du Neubourg en 1418, après que les français l'eurent brûlé et détruit en 1417 avant de l'abandonner. A la fin de l'occupation anglaise en 1445-46 le bourg était complètement détruit, les campagnes dépeuplées et les terres en friche. Les seigneurs du lieu mettront plus d'un demi-siècle pour repeupler les campagnes et remettre la majeure partie des riches terres agricoles en production. Le bourg s'en est remis plus rapidement grâce à sa place de marché solidement établie depuis des siècles.



¹ *Noja Borg* en Norois, un dialecte scandinave proche de la langue islandaise, signifie « Neuf Bourg ».

Lors des Guerres de Religion (guerres civiles), les troupes du Duc de Parme (18 000 hommes), fuyant devant les troupes du roi Henri IV, mirent le feu à une partie du bourg et au toit de l'église Saint-Paul. Les notaires ont relaté l'évènement, car ils durent faire appel à la mémoire collective



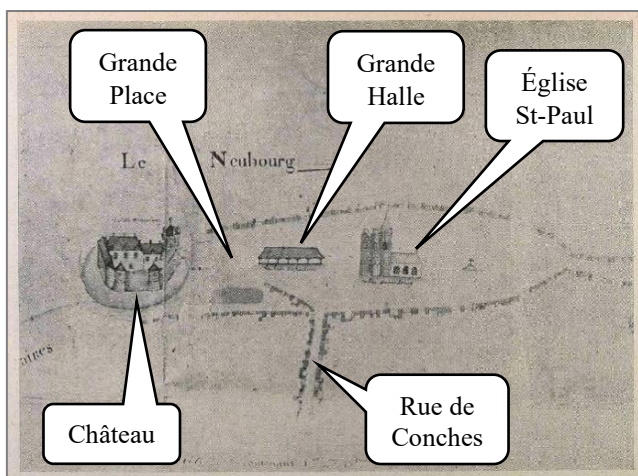
après qu'il ... *avoit esté bruslé avecque les ... feuillets et escriptures ... lors de la combustion générale de feu advenue en ce lieu du Neufbourg le XV^e de may mil V^C III^{XX} douze² ...* Le Neubourg subit d'autres incendies durant le XVII^e siècle, mais moins dévastatrices que celle de 1592.

L'évènement artistique qui marqua les esprits jusqu'à nos jours est l'avant-première de « La Toison d'Or », première pièce de théâtre du poète et dramaturge Pierre Corneille (originaire de Rouen).

Pierre Corneille en 1666 Elle fut jouée dans la grande salle du château en 1660.

Le Neubourg comptait environ 1 000 habitants entre les années 1600 et 1660. Les maisons couvertes de chaume étaient disposées autour d'une Grande Place, dont l'église Saint-Paul du XV^e siècle était le point central. Sur cette place se tenait un grand marché (depuis le XI^e siècle) plusieurs fois par semaine. Le bourg était la convergence des principales villes de périphéries : Esbeuf-Rouen, Louviers, Evreux, Conches Beaumont-le-Roger, Bernay, Brionne et Bourgheroulde.

Le droit de donner l'école dans le bourg est en place dès le XV^e siècle. Elle était gratuite pour les pauvres et les autres avaient le devoir de rétribuer le maître.



Représentation du château, la halle et l'église au XVII^e siècle et la grande place aujourd'hui

Le marché au XVII^e siècle

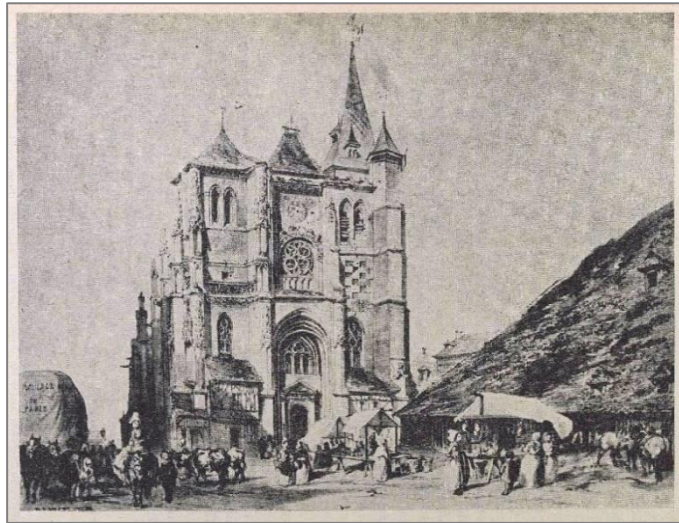
Le lundi se tenait l'un des plus importants marchés aux bestiaux du royaume de France. Ce marché était un maillon essentiel de la chaîne d'approvisionnement de la bonne ville de Paris. Des éleveurs et marchands venaient d'une vaste région, jusqu'à 200 km pour certains, pour vendre leurs bestiaux. Il faut imaginer des troupeaux entiers circulant sur la vaste place où l'on faisait affaire. Des comptes complets du début du XVIII^e siècle ont permis de dénombrer qu'il se vendait annuellement environ 90 000 moutons, 4 000 porcs et

40 000 grosses têtes de bétail, incluant les chevaux. La grande place était plutôt insalubre à cause de la boue, la paille et le fumier émanant des troupeaux, ainsi que quantité de porcs élevés dans la ville. Ce marché aux bestiaux a fait la notoriété du bourg jusqu'à l'achèvement d'une

² 1593-06-23 - Archives Départementales de l'Eure – Notaires Jacques Le Mercier et Jean Lignel (4^F86/ 4)

nouvelle route reliant Caen à Paris en 1770. Cette nouvelle voie rapide ne desservait pas le Neubourg.

Le mercredi se tenait le marché pour les grains, toille, lin, fil, coton, étoffes et denrées. Les artisans et commerçants vendaient leurs marchandises dans une Grande Halle, elle aussi couverte de chaume, où était regroupée environ 130 étalants. Celle-ci mesurait 70,2 m de long par 15,6 m de large, soit une impressionnante superficie de 1 095 m². Parmi les marchands on comptait 32 bouchers et beaucoup d'artisans du cuir (11 cordonniers, 15 savetiers, 5 tanneurs et 5 corroyeurs) vers 1660. Le reste des étales étaient occupées principalement par des merciers, drapiers, ferrons et boulangers. Le vendredi se tenait un



*L'église St-Paul et la Grande Halle (droite)
au début du XIX^e siècle*

marché aux grains et denrées uniquement. Autour de la Grande Place s'alignait échoppes, auberges et cabarets pour le plus grand plaisir et confort des nombreux marchands de passage.

Fiscalité et amendes

Les jours de marchés au Neubourg, comme ailleurs, étaient règlementés par le pouvoir royal. Le but était de réguler la concurrence entre les principales places de commerce (seigneuries voisines) dans une région donnée. C'est pour cette raison que le marché aux bestiaux et celui des marchands-artisans (sauf les denrées) étaient autorisés qu'un seul jour par semaine.

La seconde motivation pour limiter les jours, ainsi que les heures de marché, était pour contrôler la levée des lucratives taxes sur le commerce. Toutes les marchandises vendues au Neubourg étaient soumises à une cascade de taxes. Les taxes étaient fixées en fonction de la nature de la marchandise, son mode de transport, l'emplacement choisi par le vendeur, la détermination des quantités vendues et l'obligation de recourir à certaines unités de mesure. Les $\frac{3}{4}$ des taxes levées au marché du Neubourg se faisaient sur le commerce des bestiaux et des bouchers. Les fraudes étaient fréquentes et les contrevenants punis aux amendes. A titre d'exemple, le 25 juin 1663 les ... *bouchers estallant soubz la halle et boucherye dudict Neufbourg et frères de ladicte confrairie ... ont vollontairement et sans contraincte, recougneu et confessé que pour par eux esvitter à la perte et abus qu'ils auroient soufferts par le passé sur les ventes et distributions en destail ... à la vente qu'ils auroient faicte desdictes viandes aux taverniers, cabarettiers et paticiens dudict Neufbourg, ne leur en prester aulcune choze, ainsy leur en vendre argent comptant et payement sur l'estail lors de la livraison desdictes viandes, à payer aux contrevenant de chacun soixante sols (€67) d'amende aplicable à la fabrique de*

*ladicte confrairie*³ ... Le but était de contrôler la levée des taxes, car ce contrôle n'était possible que devant les étals sous la Grande Halle. Cette menace de mise à l'amende nous renseigne que l'évasion fiscale, entre les bouchers et les marchands autour de la Grande Place, était une préoccupation du seigneur et des fermiers de l'impôt.

A partir de 1644, Alexandre de Rieux, prince de la maison de Bretagne, marquis de Sourdéac, Neufbourg, Ouestant et Coëtmeur, règne sur la seigneurie du Neubourg. Ce seigneur était d'avantage intéressé par les arts que par la bonne gestion de ses privilèges (revenus). C'est à lui qu'on doit l'avant-première de la pièce de Pierre Corneille en 1666. Il afferma⁴ tous ses privilèges et consacra l'essentiel de son temps aux machineries scéniques et au théâtre. La seigneurie du Neubourg était donc très mal administrée sous son règne. Le fardeau fiscal des marchands du Neubourg augmenta considérablement dans les années 1650-60. La location d'un étal de la Grande Halle aux bouchers s'élevait à 12 livres tournois (€267) en 1666. En plus des taxes usuelles, un boucher devait fournir et livrer chaque année ... *audit seigneur en son chasteau dudit Neubourg, chacun dix livres de suif crud au terme de la Toussaint, au terme de Noël trois langues de bœuf et vingt livres de lard à larder à quatre sols la livre, six langues de mouton, six pancettes de mouton à prendre quand l'on voudra, des bris*⁵ *de veau quand il y aura compagnie au chasteau et du bœuf maigre pour les oiseaux de monsieur*⁶. Ce genre de requête pouvait varier selon les humeurs du seigneur. Les bouchers ne s'acquittaient pas toujours de ces obligations avec bonne grâce.

La Coutume de Normandie

La Coutume de Normandie est un système légal qui est apparu au début du X^e siècle. Les Coutumes ont cessé d'exister en 1804 avec la promulgation du Code Civil dans toutes les provinces du royaume. Ce droit ancien conditionnait, entre autre, la transmission de patrimoine entre les générations. En voici quelques principes fondamentaux que l'on retrouve abondamment dans les actes notariés trouvés aux archives :

- La succession excluait les filles et accordait une place privilégiée à l'aîné qui était le seul héritier.
- Le système matrimonial reposait sur la séparation de biens entre époux. Le mari devenait propriétaire de tous les biens acquis durant l'union, mais toutefois obligé de constituer un douaire sur le tiers de ses biens en cas de veuvage de son épouse.
- Une personne ayant subi une violence ou injustice pouvait faire une plainte verbale en public (la clameur de haro) qui valait une assignation en justice.
- Le retrait lignager donnait la possibilité à un enfant de contester la vente d'un bien réalisée par ses parents.

³ 1663-06-25 - Archives Départementales de l'Eure – Notaires Noël Du Mouchel et Pierre Tesnière (4^E86/ 133)

⁴ Vente de ses droits à lever des impôts et taxes à des particuliers contre un revenu fixe et stable.

⁵ Bris signifie ris de veau

⁶ 1666-09-01 - Archives Départementales de l'Eure – Procès-verbaux d'adjudication (E 3889)

Le Neubourg en photos

Ancien Château

*La maison neuve en
colombage de 1509 et la salle
des préaux datée de 1300*



*Eglise St-Pierre St-Paul
du XV^e siècle
plusieurs fois réparée et
renovée.*

*Grande Place / Place du Marché
où se tient un marché tous les
mercredi*





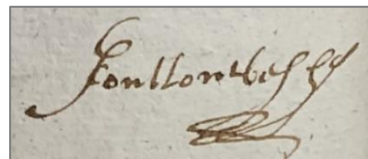
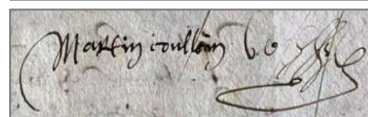
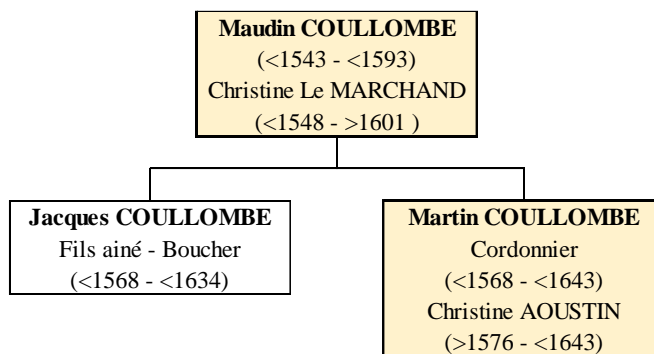
Grande Place / Place du Marché – Entre château et église



Grande Place / Place du Marché au milieu du XIX^e siècle

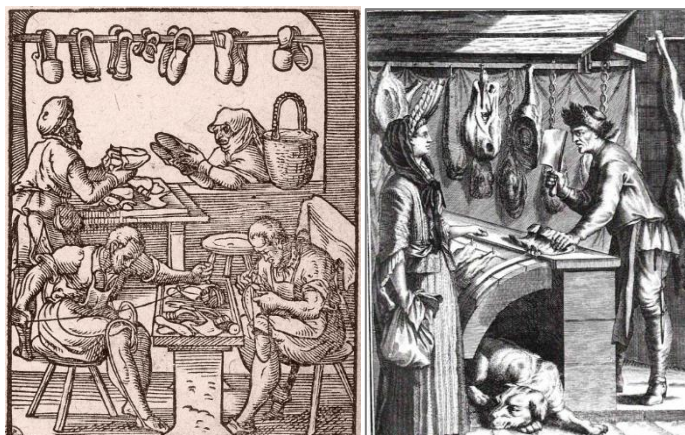
Jacques et Martin COULLOMBE, fils Maudin

Jacques et Martin Coullombe sont les deux fils de Maudin Coullombe et Christine Le Marchand. On ne sait rien du père Maudin, sauf qu'il habitait le bourg et qu'il est décédé avant 1593. Sa naissance est estimée avant l'année 1543. Le Neubourg ayant été repeuplé après la Guerre de 100 ans dans la seconde moitié du XV^e siècle, Maudin était peut-être la deuxième ou troisième génération habitant le lieu. Avec ce que nous connaissons de sa descendance, il était probablement artisan boucher ou un métier associé, car sa famille était active principalement dans cette filière, de même que d'autres familles Coullombe du Neubourg à la fin du XVI^e siècle. Quant à leur mère Christine Le Marchand, elle apparaît pour la première fois dans l'un des actes de 1593 et pour la dernière fois en 1601.

Les premières apparitions de Jacques et Martin Coullombe sont dans des actes de 1593. Leurs belles signatures nous renseignent qu'ils étaient scolarisés et avaient l'habitude de signer. L'estimation de leurs âges est rendu difficile par l'incendie de 1592, celle qui a brûlé la quasi-totalité des actes notariés antérieure à l'évènement. On ne pouvait contracter ou se porter témoin qu'à partir de l'âge de 25 ans, ce qui permet d'affirmer qu'ils sont nés avant 1568.

Jacques est identifié boucher à plusieurs reprises dans les actes. Le 6 juillet 1593⁷ Martin est identifié cordonnier demeurant au Neubourg et témoin dans un acte pour assister Françoise Coullombe, veuve de Pierre Jacquemon, et ayant épousée en secondes noces Samson Le Blanc de la

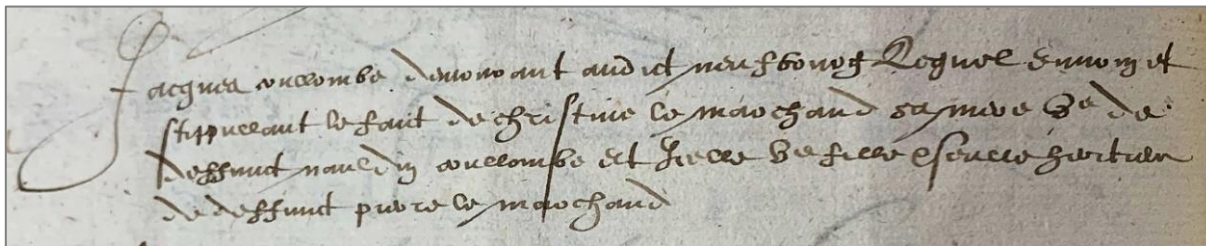


*Représentation des cordonniers et bouchers
au XVII^e siècle*

⁷ 1593-07-06 - Archives Départementales de l'Eure – Notaires Jacques Le Mercier et Jean Lignel (4^E86/ 4)

paroisse de Louviers (Eure). Françoise était peut-être une sœur ou une tante, mais rien ne l'atteste.

La première apparition du fils Jacques, seul avec sa mère dans un acte de notoriété du 28 juillet 1593, nous indique qu'il était l'ainé et principal héritier :



*Jacques Coullombe demourant audict Neufbourg, lequel en nom et stippullant le faict de Christine Le Marchand sa mère, veufve de deffunct Mauldin Coullombe et icelle veufve fille et seulle héritière de deffunct Pierre Le Marchand*⁸

Le partage des biens du père Maudin est vraisemblablement survenu avant l'incendie de 1592. Les fils Jacques et Martin possédaient des terres et des biens en commun. Il vont continuer à acquérir des terres, souvent ensemble, pendant plusieurs décennies. Le patrimoine familial sera révélé plus loin, lors de l'étude des générations futures.

Un Mariage

Au printemps 1599 est célébré le mariage ... *entre Martin Coullombe, filz de deffunct Maudin Coullombe et de Cristine Le Marchand ses père et mère demourans en ce lieu du Neufbourg d'une part, et Cristine Aoustin fille et héritière en partye de deffunct François Aoustin et Jehanne Le Gouez ses père et mère de la paroisse de Villez (Eure) d'autre part,*⁹ Christine Aoustin était mineure et avait un frère, Pierre, encore mineur lui aussi à la date du mariage. Ce fils n'ayant pas atteint l'âge de la majorité, la succession de ses défunts père et mère ne pouvait être conclue à ce moment. Cependant, à la description des héritages dans le contrat de mariage, il est permis de croire que l'essentiel a atterri dans la communauté de biens des époux. Les héritages furent décrits comme suit : ... *première pièce contenant demye acre faisant moictyé d'une acre ou moictyé de ladicte acre de terre telle qu'elle se contient, assise en ladicte paroisse de Villez au triege de la Marnyère aux Bissetz, ... et le surplus contenant une acre en cinq pièces assises en la paroisse d'Espreville, la première contenant cinquante perches au triege de la Grange du Temple, ... la deuxiesme pièce contenant demye vergée au triege du Chemyn Herbu, ... la troisiemesme pièce contenant trente perches au triege du moullin de Quiqueny Rouge, ... la cinquiesme et dernière pièce audict triege du moullin contenant semblable nombre de trente perches,*

⁸ 1593-07-28 - Archives Départementales de l'Eure – Notaires Jacques Le Mercier et Jean Lignel (4^E86/ 4)

⁹ 1599-05-12 - Archives Départementales de l'Eure – Notaires Jean Le Mercier et Laurent Le Prévost (4^E86/ 21)

En janvier 1601, Jacques et Martin Coullombe font un accord pour séparer les biens meubles¹⁰ qu'ils possédaient en commun. Leur mère Christine semble avoir insisté pour que cette séparation ait lieu afin de préparer son fils Jacques au mariage, mais Jacques ne se mariera pas.

Martin Coullombe et Christine Aoustin sont décédés avant l'année 1643.

Les transactions foncières

Le 15 novembre 1693 Jacques Coullombe se porte acquéreur d'une maison appartenant à Pierre Mauvoisin ... *contenant trois aïstres*¹¹ ... *construict et basti sur une mesure*¹² ... *audict lieu de Combon ... pour par ledict Coullombe achepteur dégrader, desmolir, enlever et faire emporter de dessus ladicte mesure ledict bastiment en toutes choses, sans en rien réserver, toutteffois dedans le jour et terme de Pasques prochain, ou par après selon la commodité dudict achepteur qui sera dedans ung an de ce jourd'huy*¹³ Les bâtiments de l'époque étaient construits en ossature de bois du sol au grenier. Il était possible de les démonter et de les remonter ailleurs, en prenant soin de défaire et de refaire le torchis (argile, paille et chaux) comme il est suggéré dans l'acte de vente. Martin s'est acquitté de la somme de 42 livres 10 sols tournois (€1 950) en deux fois, soit 22 livres 10 sols tournois (€1 032) à la signature du contrat et le solde restant le 2 mai 1594. L'acte ne renseigne pas le lieu où le bâtiment a été reconstruit. Le projet était ambitieux.



Ossature bois - maison normande

La monnaie était régulièrement dévaluée à la fin du XVI^e siècle et tout au long du XVII^e siècle. L'inflation était donc très forte. Le moyen le plus sûr d'épargner était d'acquérir de la terre agricole dans la campagne proche, parfois pour l'exploiter, mais le plus souvent pour louer à des cultivateurs. Jacques et Martin étaient jeune en 1594 et semblaient plutôt autonomes et responsables financièrement. Comme une majorité d'artisans et marchands du Neubourg au XVII^e siècle, les frères possédaient eux aussi des terres agricoles. Ils réalisèrent trois acquisitions et trois ventes entre les années 1594 et 1633. Le sommaire qui suit démontre qu'ils ont accru leur patrimoine terrien par environ 7/10 d'hectare durant cette période. Le prix moyen se montait à €7 030 par hectare, une valeur proche des prix pratiqués en Normandie au début des années 2020 :

¹⁰ 1601-01-20 - Archives Départementales de l'Eure – Notaires Jean Le Mercier et Guillaume Le Prou (4^E86/ 30)

¹¹ Aistre ou Aître signifie partie d'une habitation, un espace habitable.

¹² Mesure signifie un terrain clos, parfois planté d'arbre fruitiers entourant les bâtiments d'une ferme.

¹³ 1593-11-15 - Archives Départementales de l'Eure – Notaires Jacques Le Mercier et Jean Lignel (4^E86/ 6)

Année	Type	Paroisse	Lieu-dit	€	m ²
1595	Achat	Tremblay	Petit Ressart	2.064	2.792
1598	Achat	Épreville	Grande Noue	963	3.722
1612	Achat	Tremblay	Petit Ressart	4.527	3.722
1594	Vente	Tremblay	Mare du Fresne	- 1.468	- 1.014
1615	Vente	Tremblay	Rovilaye	- 750	- 1.163
1633	Vente	Épreville	Mare Rotour	- 920	- 1.210
				4.416	6.850

Ces transactions foncières sont décrites dans des actes spécifiques :

En décembre 1594, suite à la clameur (plainte) de Collin Signol de la paroisse de Tremblay (Eure), Jacques et Martin sont contraints à un retrait lignager en faveur dudit Signol pour ... *une pièce de terre labourable contenant trente perches¹⁴ ou envyron assise en ladicte paroisse du Tremblay au triege¹⁵ du Mare du Fresne¹⁶* Cette pièce de terre, voisine d'une terre qui appartenait à Jacques et Martin, avait été acquise pour le prix de 18 livres tournois (€826) un an auparavant. Elle lui est revendue pour 32 livres tournois (€1 468). Ce fut une bonne affaire.

Les frères ne perdent pas de temps. Dès le mois de février 1595 ils acquièrent en cette même paroisse de Tremblay de ... *François et Guillemme dictz Esnoul, frères de la paroisse de Tremblay, demourans au hamel du Montville (Omonville) ... une pièce de terre labourable contenant vergée¹⁷ et demye, ou ce qui s'en trouvera par juste et loyalle mesure de roy qui en sera faicte ... et icelle estant du présent sans aucun labour, assise en ladicte paroisse du Tremblay au triege de la vallée du Petit Ressars¹⁸* Cette pièce fut acquise pour 45 livres tournois (€2 064), plus un boisseau¹⁹ d'orge. Elle n'est cependant pas en labour, ce qui signifie qu'elle est peut-être en friche. C'est une nouvelle opportunité pour créer de la valeur.

En mai 1598, ... *Loys Coulombe, boucher bourgeois demeurant audict Neufbourg, lequel vendit afin d'héritiz, et ce à Jacques et Martin dictz Coullombe, frères aussy bourgeois demeurans audict Neufbourg, ledict Jacques présent acquisateur pour luy et ledict Martin son frère absent ... une pièce de terre labourable contenant demye acre²⁰ estant de présent au labour du voret, assise en la paroisse d'Espreville (Épreville) au triege des Grandes Noos²¹....* Cette nouvelle acquisition s'élève à 21 livres tournois (€963). Au regard des sommes payées pour les autres acquisitions, le prix pour cette nouvelle terre semble être une très bonne affaire. Le vendeur Louis Coullombe ne sait pas signer. Il apparaît pour la première fois comme témoin dans un acte en 1590 et identifié fils de Robert. Sa dernière apparition est au mariage de sa fille Barbe avec un dénommé Pierre Signol. À ce moment il dot généreusement sa fille de 150 livres tournois (€5 111). Les recherches n'ont malheureusement rien révélé concernant une possible filiation avec les acheteurs.

¹⁴ Une perche = Superficie de 46,53 m² (6,821 m x 6,821 m)

¹⁵ Triege signifie lieu-dit

¹⁶ 1594-12-23 - Archives Départementales de l'Eure – Notaires Jacques Le Mercier et Jean Lignel (4^E86/ 9)

¹⁷ Une vergée = Superficie de 40 perches ou 1 861,2 m²

¹⁸ 1595-02-15 - Archives Départementales de l'Eure – Notaires Jacques Le Mercier et Jean Lignel (4^E86/ 9)

¹⁹ Un boisseau = 40,75 litres

²⁰ Acre = Superficie de 4 vergées ou 7 444,8 m²

²¹ 1598-05-11 - Archives Départementales de l'Eure – Notaires Jean Le Mercier et Laurent Le Prévost (4^E86/ 20)

En juillet 1610, Jacques et Martin Coullombe ont sans doute séparé leurs actifs, car Jacques fait clameur (plainte) seul pour ... *ravoir et retenir à droit de sang et proximité de lignage* (retrait lignager) *des mains desdicts* (Jacques, Liger et Jehan) *Le Vidame l'héritage cy après bourné ... c'est asscavoir demie acre de terre labourable en deux pièces assises en la paroisse du Tremblay au triège de la Vallée du Petit Ressart, la première pièce contenant cinquante perches, ... l'autre pièce contenant trente perches* Cette vente est conclue pour l'importante somme de 134 livres, 8 sols et 6 deniers tournois (€4 527). Ce retrait lignager signifie que ces pièces de terres avaient jadis appartenu à leur père Maudin. Comme il a été vu auparavant, Jacques et Martin possédaient déjà des terres au lieu-dit du Petit Ressart.

En mai 1615, Martin Coullombe agit seul et ... *vendict affin et à honneste personne Pierre Le Prévost, fils Cléofault, demeurant en la paroisse de Tremblay au hamel du Montville* (Omonville) *présent acquisateur pour luy, et c'est assavoir vingt cinq perches de terre labourable faisant moictyé d'une pièce de terre contenant cinquante perches, assize en ladicte paroisse du Tremblay audict hamel du Montville et triège de la Rovillaye,* La vente est prisée à 22 livres tournois (€750).

En mai 1633, on apprend que Martin Coullombe avait acquis des pièces de terres de son frère Jacques. ... *Martin Coullombe fils Maudin ... lequel vollontairement vendict affin et à ce honneste personne Pierre Foret, bourgeois demeurant audict Neufbourg ... à scavoir vingt six perches de terres labourables en une pièce, la présente telle quelle et se contient sans aulcune fourniture, répétition de mesures, assise en la paroisse d'Espreville au triège de Mare Rottoure, d'un costé ledict acquisateur par acquisition de Jacques Coullombe frère dudict vendeur,* Cette vente fut conclue pour 27 livres tournois (€920).

Il existe un seul bail notarié conclu par Jacques et Martin Coullombe. En mars 1602, *Jacques Coullombe demeurant au Neufbourg, lequel eu nom et faisant fort de Martin Coullombe son frère demeurant audict Neufbourg, ... a vollontairement baillé à tiltre de ferme muable pour le temps et terme de six [ans] commençant au jour St-Michel dernier passé et faissant à Anthoine Boissel demeurant en la paroisse de St-Nicolas-du-Bosc présent preneur, et c'est asscavoir une masure close, logée et plantée comme elle est et ce contient, contenant une vergée ou environ, assise en ladicte paroisse de St-Nicolas²²* Le loyer annuel est fixé à 4 sols tournois (€136) et 26 gluis²³ de chaume.

La rue de Conches (renommée rue Octave-Bonnell)

La porte de Conches, ainsi que la rue du même nom, était un passage incontournable pour accéder à la Grande Place. C'est dans cette rue de Conches qu'habitaient les bouchers, là où ils abattaient et dépeçaient le bétail.

En 1634 Jacques Coullombe est décédé. En 1633 il avait vendu sa maison, voisine de la maison de son frère Martin sur la rue de Conches, à Claude Andrieu pour la somme de 200 livres tournois (€6 815), une somme importante à l'époque. Martin Coullombe et son fils Jacques vont offrir des garanties à Claude Andrieu qu'ils n'exerceront pas leur droit de retrait lignager ...

²² 1602-03-20 - Archives Départementales de l'Eure – Notaires Jacques Le Mercier et G. Guérout (4^E86/ 31)

²³ Glui signifie paille de seigle, ici pour couvrir des toits.

*qu'ils esperoient et avoient droict de coucher sur une portion de masure scituée en cedit lieu du Neufbourg, ainsy close, logée et plantée comme elle est en la rue de Conches ... bournée d'un costé ledict Martin Coullombe*²⁴, Claude Andrieu a accepté de payer 36 livres tournois (€1 227) à Martin et son fils Jacques pour éviter un procès et la liquidation de sa maison.

Les frères de la Charité



En 1616 on apprend que Martin Coullombe est l'un des 9 frères servants de la confrérie de la Charité de Saint-Pierre Saint-Paul du Neufbourg. Ces confréries étaient des associations de laïcs, nées dès le Moyen-Âge en Normandie, pour solenniser le passage de la vie à la mort et inhumer les corps. Elle n'avait donc pas comme principal objectif de redistribuer aux pauvres. Cette Charité étaient financée par des dons, ceux-ci servant à couvrir les frais d'inhumation, mais aussi les célébrations religieuses pour le salut des âmes.

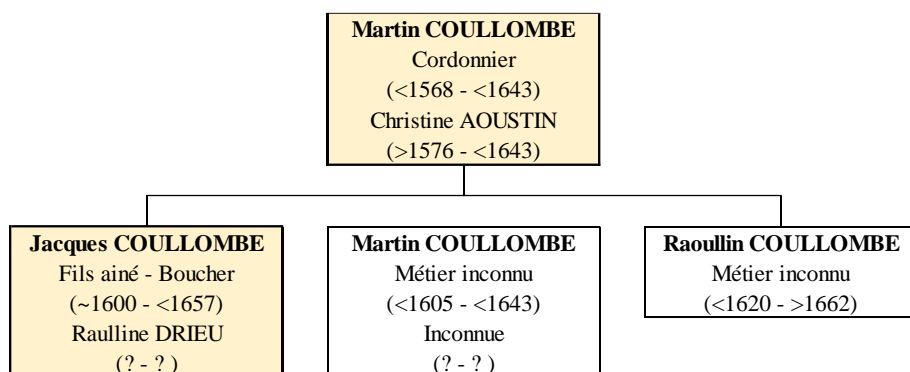
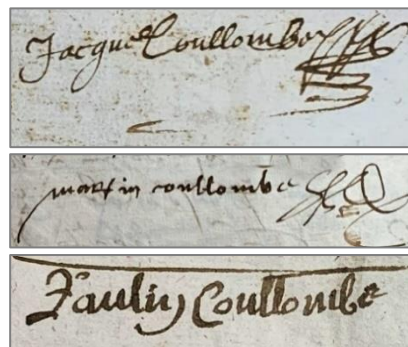
Dans une donation du 4 septembre 1616, ... *Magdalaine Roussel, veufve de feu honneste personne Martin De La Paille, de son vivant bourgeois du Neufbourg, ... affin d'estre par elle, ses parens, amis, tant vivantz que trespasés, assotiés aux prières, messes et oraisons qui se disent ordinairement en l'église St-Pierre et St-Paul dudict Neufbourg, a vollontairement donnée, ceddé, quicté et dellaisé et par ces présentes donne, cedde, quicte et dellaisse en pur don irrévocable et aumosne à la charitté et confrairie St-Pierre St-Paul dudict Neufbourg, ... la somme de soixante et dix livres XIII sols tournois*²⁵ (€2 409) En échange la Charité promet de faire dire et célébrer tous les ans une haute messe la veille de la Sainte-Madeleine. Chacune de ces messes coutera au minimum 3 livres tournois (€100) pour payer le curé, les prêtres assistants, les frères servants de la confrérie, d'autres clercs serviteurs, les décorations, l'éclairage et un repas pour tous à la fin du service. Il est aussi spécifié que ... *lesdicts frères servants d'icelle charitté seront tenus d'y assister en abit dessent*

²⁴ 1634-03-30 - Archives Départementales de l'Eure – Notaires Jean Jouin, J. Lemerrier et autres (4^E86/ 84)

²⁵ 1616-09-04 - Archives Départementales de l'Eure – Notaires Jacques Le Mercier et autres (4^E86/ 52)

Jacques, Martin et Raoullin COULLOMBE, fils Martin

Jacques apparaît pour la première fois dans un acte de 1625, ce qui permet d'affirmer sa naissance vers 1600. Comme fils aîné il avait droit à tous les héritages de son père Martin et de son oncle Jacques. Il est clairement identifié boucher, mais ses frères Martin et Raoullin n'affichent aucun métier. Il faut sans doute émettre l'hypothèse qu'ils travaillaient dans l'entreprise de boucherie de leur frère Jacques. Ils habitaient le Neubourg, rue de Conches, et sont souvent présents ensemble dans les actes.



Jacques a épousé Raulline Drieu. La seule trace de Raulline dans les archives est dans l'acte et le contrat de mariage de leur fils Louis à Québec (Nouvelle-France) en 1670. Les archives ont révélés un petit nombre de Drieu et Andrieu au Neubourg durant le XVII^e siècle. Le second fils Martin s'est marié, mais son épouse est elle aussi absente des actes étudiés. Le fils cadet Raoullin ne semble pas s'être marié.

Transactions foncières

Contrairement à leur père Martin et leur oncle Jacques, cette génération est moins active dans les transactions foncières, mais semble tout aussi habile à flairer les bonnes affaires :

Peu de temps après le décès des parents en 1643, Jacques et Raoullin ... *frère bourgeois de ce lieu du Neubourg, eux faisant fort de Pierre Coullombe leur nepveu sous aage, enfant et héritier de Martin Coullombe fils Martin son père, et ledict deffunct Martin avec lesdicts Coullombe frère en faveur et héritier de deffuncte Cristine Aoustin leur mère,*²⁶ Par cela nous apprenons que leur frère Martin était décédé et avait un fils nommé Pierre (~17 ans). Le 6 juin 1643 ils ... *vendirent affin d'héritage pour à Vincent Le Gendre de la paroisse d'Espreville (Épreville) ... c'est asscavoir cinquante perches de terre labourable affin en ladicté paroisse et triège de la Grange du Temple ... moyennant la somme de quatre vingts livres tournois (€1 971)*

Un mois plus tard, soit le 8 juillet 1643, Louis Du Moustier de la paroisse d'Épreville ... *vendict affin et à honnestes personnes Jacques et Raoullin Coullombe frères bourgeois demeurans audict*

²⁶ 1643-06-07 - Archives Départementales de l'Eure – Notaire Le Mercier (4^E86/ 100)

Neufbourg présens et acceptans et acquiseur, tant pour luy que pour Pierre Coullombe leur nepveu estant encor en baas aage ... c'est assavoir une vergée de terre labourable en une pièce ... sans aulcun labeur, assise en la parroisse d'Espreville au triège du Grand Noes ... moyennant le prix et somme de quarante cinq livres tournois²⁷ (€1 109) ... Cette terre n'était pas cultivée et de ce fait offrait l'opportunité d'en augmenter la valeur.

Partage d'une succession

On apprend lors d'un partage d'héritage du 8 février 1657 que Jacques Coullombe est décédé. En tant que fils aîné, Jacques avait un droit sur tous les biens de ses aïeux conformément à la Coutume de Normandie. Selon cette même coutume, son fils aîné Louis avait lui aussi priorité sur tous ces héritages, mais il semble qu'il en a décidé autrement. La succession est équitablement répartie en trois portions et au bénéfice de quatre héritiers :

- (1) ... *Louis Coullombe fils de deffunct Jacques Coullombe, héritier de feu Martin et Jacques dict Coullombe ses ayeulx et oncle, ... lequel tant en son nom que se faisant et comme tuteur naturel et légitime de Jean Coulombe soubz aage, promettant que estant aagé il le fera rattiffier et avoir agréable ledict présent lot, ...*
- (2) ... *Pierre Coullombe fils héritier de feu Martin Coullombe et en cesdictes quallités héritier de feu Martin et Jacques Coullombe ses ayeulx et oncle, ...*
- (3) ... *Raullin Coullombe fils héritier en autre tiers dudict Martin et aux mesmes quallités cy dessus,²⁸ ...*

Ce partage nous révèle également l'état des lieux des habitations de la rue de Conches. Les maisons et les étables donnaient sur une cour fermée, ayant un accès à la rue de Conches par une porte et passage sous l'une des maisons. Il est indiqué que les occupants pouvaient aller et venir par cette porte à tout heure, qu'ils pouvaient entreposer leur fumier dans la cour, l'évacuer par la dite porte et transporter tout le nécessaire par cette porte sans aucune restriction.

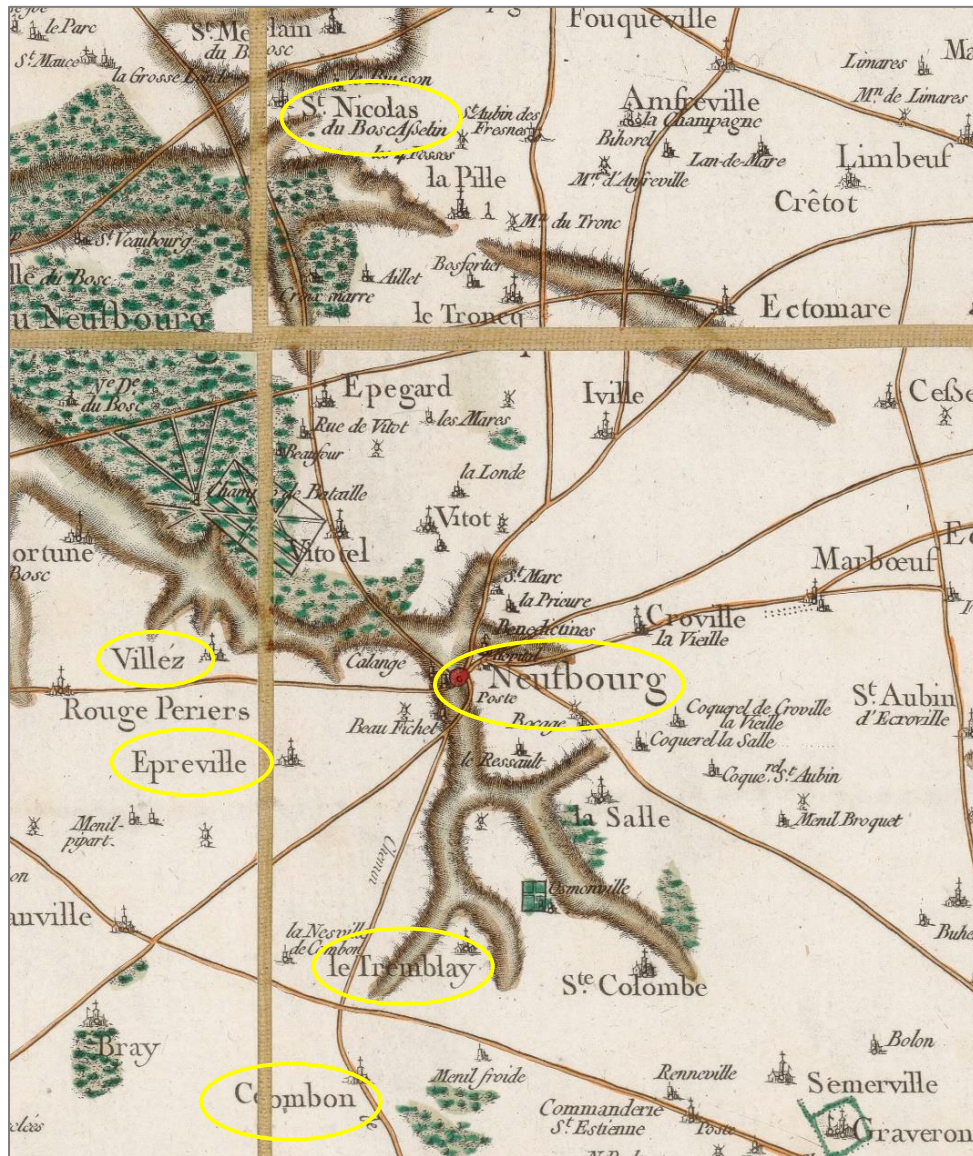
Les lots du partage sont décrits comme suit :

Lot des fils Louis et Jean Coullombe :

Biens	Paroisse	Lieu-dit
Maison (2 aîtres)	Neubourg	Rue de Conches
Une pièce de terre (2 792 m2)	Tremblay	Mare du Fresne
Une pièce de terre (2 327 m2)	Tremblay	Petit Ressart
Une pièce de terre (1 861 m2)	Épreville	Grande Noue
Une pièce de terre (5 584 m2)	Épreville	Moulin Quiqueny Rouge
Une pièce de terre (931 m2)	Épreville	Chemin d'Évieux
Une pièce de terre (3 722 m2)	St-Nicolas-du-Bosc	Pavotière

²⁷ 1643-07-08 - Archives Départementales de l'Eure – Notaire Mathurin De Mouchel (4^E86/ 103)

²⁸ 1657-02-08 - Archives Départementales de l'Eure – Notaires Noël Du Mouchel et Le Prévost (4^E86/ 97)



Le Neubourg et sa campagne - Carte Cassini du XVII^e siècle

Lot du neveu Pierre Coullombe :

Biens	Pairie	Lieu-dit
Maison (2 aîtres)	Neubourg	Rue de Conches
Étable (1 aître)	Neubourg	Rue de Conches
Une pièce de terre (3 722 m ²)	Tremblay	Petit Ressart
Une pièce de terre (1 861 m ²)	Neubourg	Moulin Honnet
Une pièce de terre (1 396 m ²)	Épreville	Chemin d'Évreux
Une pièce de terre (931 m ²)	Épreville	Sente Herbue
Une pièce de terre (2 327 m ²)	St-Nicolas-du-Bosc	Chauchouse
Une pièce de terre (1 861 m ²)	St-Nicolas-du-Bosc	Clerc Bosc
Une pièce de terre (1 396 m ²)	St-Nicolas-du-Bosc	Pavotière

Martin était déjà décédé à la date du partage de son frère Jacques. C'est la raison pour laquelle son fils Pierre est l'unique héritier de sa part d'héritage.

Lot du frère Raoullin Coullombe :

Biens	Paroisse	Lieu-dit
Maison (1 aître)	Neubourg	Rue de Conches
Étable (2 aîtres)	Neubourg	Rue de Conches
Rente foncière (masure et 3 pièces €228/an)	St-Nicolas-du-Bosc	
Une pièce de terre (3 722 m2)	Villez	Marnière aux Bisets
Une pièce de terre (3 792 m2)	Tremblay	Brières
Une pièce de terre (1 861 m2)	Tremblay	Cage

Les terres distribuées totalisaient plus de quatre hectares dans cinq paroisses (Neubourg, Tremblay, Épreville, St-Nicolas-du-Bosc et Villez). Leur valeur est estimée à 1 840 livres tournois (€40 000), une somme importante à l'époque. La famille était plutôt confortable financièrement.

Un testament

Quelques jours après ce partage, Raoullin ... *gisant au lit malade et toutefois sain d'esprit et d'entendement* ... dicte son testament en présence de ses neveux Louis et Pierre Coullombe. Il ... *donne et osmône au trésor et fabrique de la charité de St-Pierre et St-Paol fondée en ladite esglise ... assavoir une pièce de terre labourable contenant demye acre, assize sur la paroisse de Villez au triège de la Marnière aux Bisetz avec un arbre fruitier²⁹* Il avait reçu cette terre au partage de la succession de son frère quelques jours auparavant. Il souhaite que soit dit et célébré ... *annuellement un service où ladite charité sera tenue d'assister, à chacun jour saize iesme jour de juillet qui est le jour de Notre-Dame-du-Mont-Carmel*

Le bon Raoullin va survivre à sa maladie. Sa dernière apparition est dans un acte du 19 mars 1662³⁰ où il vend une autre pièce de terre reçue en héritage située en la paroisse de Tremblay au lieu-dit de la Cage. C'est sa dernière apparition.

²⁹ 1657-02-28 - Archives Départementales de l'Eure – Notaire Mathurin Du Mouchel (4^E86/ 123)

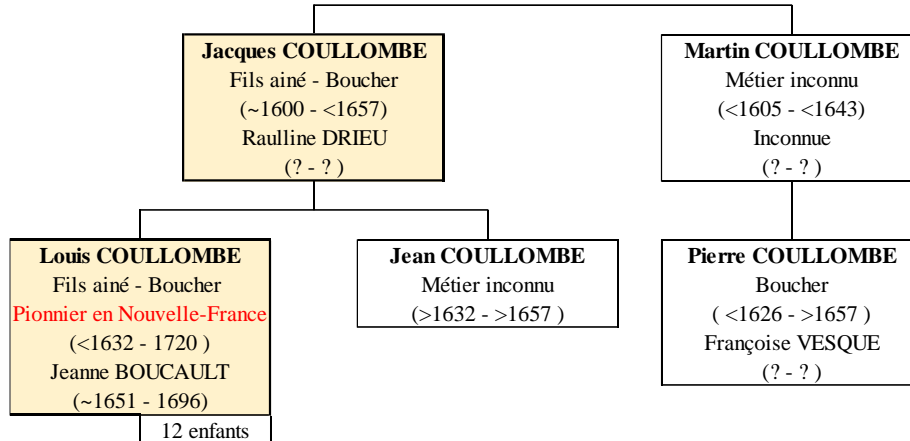
³⁰ 1662-03-19 - Archives Départementales de l'Eure – Notaires Mathurin Du Mouchel (4^E86/ 130)

Louis et Jean COULLOMBE, fils Jacques

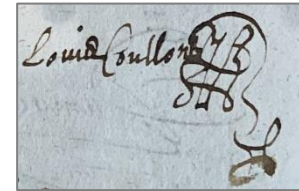
Louis Coullombe est celui qui s'embarqua pour la Nouvelle-France en 1665. Il est né au plus tard dans la première moitié de l'année 1632. Fidèle à la tradition familiale, il est devenu boucher lui aussi. Quant à son frère, le fils cadet Jean Coullombe, il n'a laissé aucune trace après le partage de la succession de son père Jacques en 1657.



1657

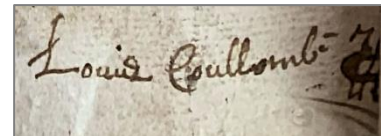


Le 12 décembre 1659, Louis ... *vendit afin et à Alexandre Du Moustier fils Nicollas de la paroisse d'Espreville (Épreville) ... assavoir deux pièces de terre labourable assises en ladite paroisse d'Espreville, la première contenant trente perches ou environ au triège du moulin de Quinqueny Rouge ... la deuxiesme contenant demye vergée au triège de la Varnier au Guay ... moyennant la somme de soixante et six livres tournois (€1 475)* Ces pièces de terres ne semblent pas correspondre avec celles reçues en héritage deux ans auparavant, ce qui suggère qu'elles étaient ses propres acquisitions.



1659

La dernière apparition de Louis Coullombe au Neubourg est le 25 juin 1663, lorsque les bouchers reçoivent l'avertissement de vendre leurs viandes aux étals et en argent comptant aux taverniers, cabaretiers et pâtisseries autour de la Grande Place. À ce moment il est clairement identifié parmi les ... *m^{es} bouchers estallant sous la halle et boucherye dudict Neufbourg et frères de ladite confrairie ...*



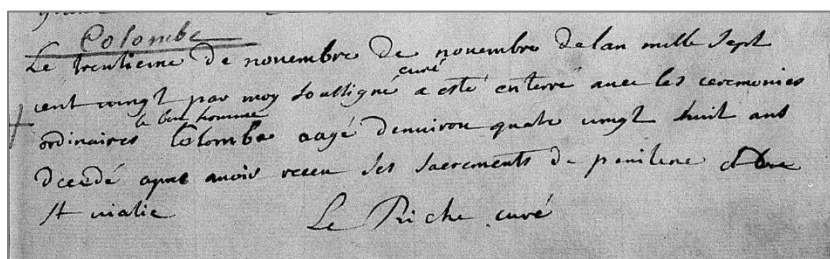
1663

Au recensement de 1666 en la ville de Québec, Louis Coullombe est identifié domestique du marchand Charles Roger, dit le Colombiers. Ceci signifie qu'il était arrivé en Nouvelle-France au plus tard durant l'année 1665 à l'âge de 34 ans. Pourquoi avoir choisi la Nouvelle-France ? Il occupait une place stable dans la confrérie des bouchers et possédait de bonnes économies au Neubourg. D'ailleurs, qu'a-t-il fait de ses actifs lors de son départ ? Les a-t-il donnés à son frère Jean ou son cousin Pierre avant de partir ? Son commerce de boucherie s'était-il dégradé à cause de la forte inflation et la pression fiscale ? A-t-il été happé par des propos rêveurs tenus par les

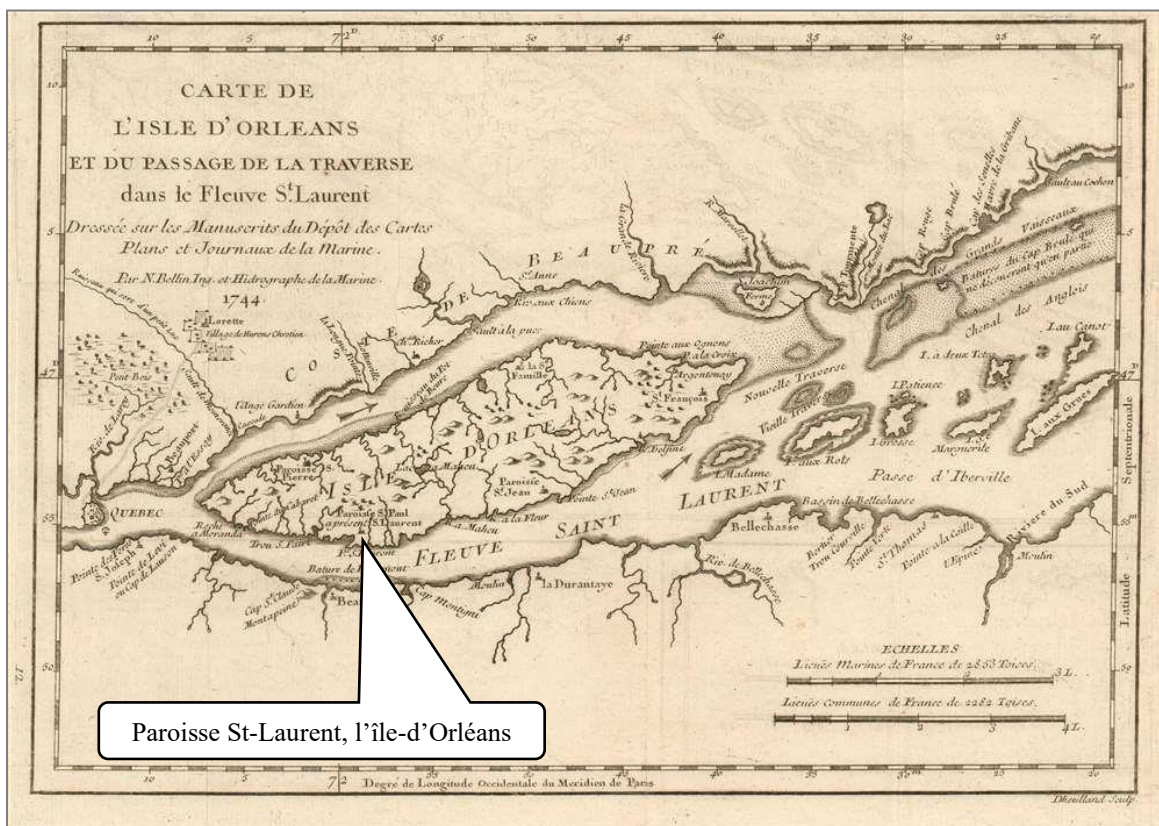
uns et les autres concernant la Nouvelle-France ? Nul ne sait ! Son jeune frère Jean et son oncle Raoullin ne laissèrent aucune trace entre 1662 et 1670. Son cousin Pierre Coullombe disparaît des actes lui aussi après 1657.

Louis aurait reçu une première concession sur l'île-d'Orléans, qu'il vendit aussitôt le 2 juillet 1667 à Gabriel Gosselin. Il s'est premièrement fixé sur l'île en la paroisse de Saint-Famille où il épousa Jeanne Boucault le 30 septembre 1670, fille de Nicolas Boucault et Marguerite Thibault du faubourg Saint-Germain à Paris. Jeanne donna naissance à quatre enfants en la paroisse Sainte-Famille et huit autres enfants en la paroisse Saint-Laurent de l'île-d'Orléans.

Louis Coullombe fut inhumé le 30 novembre 1720, à l'âge de 88 ans, en sa paroisse de Saint-Laurent de l'île-d'Orléans :



Le trentième de novembre de l'an mille sept cent vingt par moy soussigné curé, a esté enterré avec les cérémonies ordinaires le bon homme Colombe aagé d'environ quatre vingt huit ans, décédé après avoir reçu ses sacrements de pénitence et de St-Viatic. Le Priche curé



Curiosités d'Archives

Réquisition de soldats

Le dimanche 9 mars 1636, après la grande messe, avait été réunis des habitants de la paroisse Saint-Paul du Neubourg pour désigner 4 soldats devant rejoindre l'armée : *Les parroissiens et habitants dudict lieu se sont assemblez en général et estat de commun pour faire eslection et nomination de quatre hommes d'entre eulx aux périls, fortunes, dangers, frais et despens des personnes de Nicollas Auger dict Gobelin, Noël Regnault fils Laurent dict La Mare, Guillaume Veron fils Guillaume dict Les Puteaulx et Jehan Privé dict La Fleur, ayant esté cy devant nommés par ledict général pour soldats à la descharge de lesdicts parroissiens pour faire service au roy et porter les armes soubz la conduite de monsieur De La Tour, maistre de camp d'un régiment d'infanterie faisant son assemblée en la ville de Vernon (à 56 km), ... lesdicts soldats esleuz se seroient fuïs et cachés à raison de quoy lesdicts parroissiens et habitants auroient contre eulx obtenu sentence pardevant messieurs les esleuz de Conches* Sous peine de payer 300 livres tournois (€10 223) d'amende, les bourgeois du Neubourg sont contraints de désigner 4 nouveaux soldats pour les remplacer : *Le dimanche trentiesme et penultiesme jour de mars mil six cents trente six, à l'issue de la grande messe parroissiale dudict lieu, les parroissiens et habitants dudict lieu se sont assemblez en général et estat de commun pour faire eslection et nomination de quatre hommes d'entre eulx aux périls, fortunes, dangers, frais et despens ... après avoir presté serment en tel cas requis et accoustumé, ont unanimement nommé et esleu les personnes de Laurent Le Blond fils Nicollas dict Lorme, Nicolas Agnez dict La Chesnaye, François Angu dict La Vallée et ledict Guillaume Véron dict Les Puteaulx³¹* Les élus furent priés de rejoindre leur régiment à Vernon dès le mardi suivant.

Taxe pour les gens de guerre

En décembre 1639 ... *a esté présentement presté par honneste et puissante dame Renée De Tournemine³² ... la somme de ce deux mil deux centz quarante neuf livres huict sols tournois (€76 651) ... pour ayder ausdicts habitants à paier la somme de trois mil cent cinquante livres (€107 340), de quoy lesdicts habitans avoient esté taxés pour la subsistance des gents de guerre pendant le cartier d'iver suivant le mandement à eulx du mois par le sieur de Tiersault, intendant de la justice et commissaire députté par le roy, le règlement des gents de guerre en la générallité d'Allençon³³ ... ledict mandement ... leu et publié par le sieur curé dudict Neufbourg dimanche dernier au prosne de la grande messe paroissiale dudict lieu* 54 bourgeois furent conviés à l'évènement. La vie est chère en temps de guerre ...

³¹ 1636-03-09 - Archives Départementales de l'Eure – Notaires Raoullin Signol et autres (4^E86/ 74)

³² Veuve douairière d'Alexandre De Vieux-Pont, Marquis du Neubourg (D:1628). Elle fonda l'abbaye de Saint-Jean de l'ordre de Saint-Benoît (en 1637) afin de ramener près d'elle sa fille, alors religieuse à Andelys, Jeanne De Vieux-Pont.

³³ 1639-12-xx - Archives Départementales de l'Eure – Minutes éparses de l'étude Neubourg 2 (4^E86/ 758)

Travaux de recherche

Archives départementales de l'Eure à Évreux (région Normandie) :

Les registres paroissiaux du Neubourg sont largement incomplet pour le XVII^e siècle avant 1670 et presque inexistant au XVI^e. Ces manquements sont largement attribuables à de multiples incendies de l'église Saint-Paul du lieu durant cette période. Ce qui en reste sont des retranscriptions, sans doute réalisées à partir de registres endommagés. Ces registres ne renseignent en rien concernant la famille Coullombe recherchée.

Treize jours aux archives départementales ont été nécessaires pour intégralement éplucher le minutier des notaires du Neubourg pour la période 1560 à 1670 :

Cotes 4 E 86 / 1 à 152

Cotes 4 E 86 / 688 & 689

Cotes 4 E 86 / 757 à 759

Le minutier a livré 257 actes concernant des Coullombe habitants le Neubourg. 46 de ces actes sont attribuables à la famille Coullombe faisant l'objet des recherches. Les travaux de recherche n'ont pas été poussés au-delà de l'année 1670.

Bibliographie

André Plaisse – La Baronnie du Neubourg, essai d'histoire agraire, économique et sociale – Presses Universitaires de France 1961